



PROTECTION HAUT-BÉARN
ENVIRONNEMENT



JACA SIN PERDER EL NORTE

D'UNE PART, l'**Association Protection Haut-Béarn Environnement** avec siège social à Oloron-Ste-Marie (FR) et représentée par Sébastien de Truchis et Vanessa Lemaistre (Coprésidents).

ET D'AUTRE PART, l'**Association Jaca Sin Perder el Norte** avec siège social à Jaca (HU) (España) et représentée par Margarita Langa Albertín (Président).

Les deux parties se reconnaissent en capacité légale pour créer la présente **ALLIANCE FRANCO-ESPAGNOLE** et conviennent que :

L'**Association Protection Haut-Béarn Environnement (PHBE)** fut créée en mai 2020 à Oloron-Ste-Marie (FR) dans le but de protéger l'environnement, la biodiversité et le cadre de vie : espaces naturels, eau, air, sols et les paysages de la vallée d'Aspe et d'Oloron-Ste-Marie ainsi que la biodiversité du territoire du Haut-Béarn.

L'**Association Jaca sin perder el norte (JSPN)** fut créée en 2002 à Jaca (HU), Espagne afin de protéger la Vallée de la rivière Aragon face à la construction de la variante autoroutière qui relierait l'A21 et l'A23 sur son chemin par Jaca, considérant que le tracé nord proposé par le Ministère du Développement affectera durablement la Vallée de l'Aragon, Jaca et sa population dans les Pyrénées.

Les deux associations estiment qu'elles peuvent trouver des avantages à travailler ensemble et ont convenu de créer une ALLIANCE dans le domaine de l'environnement et de la protection des versants espagnols et français des Pyrénées.

OBJECTIFS DE L'ALLIANCE

1. Explorer différentes synergies pour garder les Pyrénées intactes dans ses aspects espagnol et français et préserver son environnement comme un patrimoine pour les générations actuelles et futures.
2. Encourager, diffuser et améliorer la sensibilisation environnementale, la connaissance du milieu naturel et la durabilité des Pyrénées, en promouvant une prise de conscience sociale de la conservation de la nature diffusant celles-ci dans les médias.



PROTECTION HAUT-BÉARN
ENVIRONNEMENT



JACA SIN PERDER EL NORTE

3. Échanger en même temps les informations, les connaissances, les expériences des membres des deux associations et les mettre à la disposition de celles-ci pour mener à bien la défense des Pyrénées.
4. Préparer des programmes et / ou des activités de gestion de l'environnement grâce auxquels les objectifs et les buts des deux associations seraient atteints.
5. Explorer les accords qui puissent être avantageux pour les deux parties.
6. Collaborer régulièrement entre les deux associations pour optimiser les ressources et travailler plus efficacement.
7. Coordonner le travail du PHBE et du JSPN pour un suivi de la défense environnementale des Pyrénées en supprimant les barrières géographiques et en intégrant chaque territoire au sein du complexe pyrénéen.
8. Entreprendre autant d'activités juridiques que convenu pour défendre le territoire pyrénéen dans la ou les parties concernées par chaque Association.

Chacune des parties reconnaît que le succès de cette Alliance exigera une relation de travail basée sur une bonne communication et un travail d'équipe. Le champ d'action géographique se concentrera sur le territoire des Pyrénées (partie française et espagnole).

Cette alliance entre les deux associations sera valable pour les accords convenus par les deux groupes.

à Oloron-Ste-Marie, le 24 octobre 2020

Signée par Sébastien de Truchis et Vanessa Lemaistre (Coprésidents PHBE)

contact.phbe@gmail.com

Signée par Margarita Langa Albertín

(Presidente JSPN)

jacasinperderelnorte@gmail.com